



**AVIS D'ADOPTION
RÈGLEMENT 1538**

AVIS PUBLIC est par les présentes donné que le règlement 1538 intitulé « *RÈGLEMENT VISANT À ÉTABLIR LES CONDITIONS DE FOURNITURE D'ÉLECTRICITÉ* » a été adopté lors de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Westmount tenue le 6 mai 2019.

L'objet de ce règlement est de prévoir les conditions de fourniture d'électricité à la suite de la mise à jour des conditions de services d'Hydro-Québec en date du 1^{er} avril 2019.

Ce règlement abroge le *Règlement 1523 visant à établir les conditions de fourniture d'électricité*.

Ce règlement entre en vigueur conformément à la loi.

Toute personne intéressée peut consulter ce règlement et en obtenir copie au bureau du greffe situé au 4333, rue Sherbrooke Ouest à Westmount pendant les heures d'ouverture.

FAIT à Westmount, ce 7 mai 2019.

**Nicole Dobbie, avocate
Greffière adjointe de la ville**